Mesures transversales | Prévention

Indemnisation/Prévention

Lutter contre l'apparition de ravageurs (prévention) et indemniser les pertes.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/bénéficiaire ou partenaire

Prise en charge de surcoûts imposés par certaines obligations sanitaires, compensation de la mort d'animaux, plan de gestion sanitaire, transplantation embryonnaire, vaccins, surveillance...

Exemples : papillons piqueurs, Brontispa Longissima, Babésiose, Botulisme, Salmonellose...

Pièces justificatives à fournir

- Formulaire ou courrier de demande
- Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
- RIB

Date limite de reception : 31 décembre 2024

Elsa MORLET
Chargée de mission
260960
contact@agencerurale.nc